

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID : 029-212900815-20230404-2023_024-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



Délibération n°2023 - 024

SEANCE DU Mardi 04 avril 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération :13
Procuration(s) :1
Votants :14
Date de la convocation mardi 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 18h40). Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN (Arrivée à 18h55), Monsieur Gérard TOSSER et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LEROUX et Monsieur Joel GOUGAY

Procuration : Monsieur Joel GOUGAY donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-024

OBJET : Approbation du procès-verbal du 21 février 2023

Monsieur le maire rappelle l'objet des délibérations de la séance du 21 février 2023 transcrites dans le procès-verbal pour la présente session :

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal du 31 janvier 2023
- 2) Décisions du maire
- 3) Choix des entreprises pour le chantier d'aménagement du parking du CAL
- 4) Choix de la maîtrise d'œuvre concernant le chantier de renouvellement de canalisations d'eau à la roche cintrée
- 5) Echange de terrains communaux avec des terrains appartenant à l'ONF
- 6) Remplacement de la vanne de vidange du lac
- 7) Inscription d'un itinéraire de randonnée au PDIPR
- 8) Aide pour la scolarité d'un élève scolarisé dans un établissement privé du 2nd degré
- 9) Fixation de la durée d'amortissement des biens communaux

-Questions et informations diverses

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

-Approuve le procès-verbal de la séance en date du 21 février 2023
Chaque conseiller présent à ce conseil est invité à signer le procès-verbal

▪

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 05/04/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID : 029-212900815-20230404-2023_025-DE

COMMUNE DE HUELGOAT

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 025

SEANCE DU Mardi 04 avril 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération :13
Procuration(s) :1
Votants :14
Date de la convocation mardi 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 18h40). Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN (Arrivée à 18h55), Monsieur Gérard TOSSER et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LEROUX et Monsieur Joel GOUGAY

Procuration : Monsieur Joel GOUGAY donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-025

OBJET : Décisions du maire

DÉCISION DU MAIRE N° 08-2023

Portant sur des déclarations d'intention d'aliéner

Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la vente des biens immobilier listés ci-dessous ;

Vu que ces biens se situent dans un périmètre dans lequel s'applique un droit de préemption ;

2023		
5	17 rue du Pouly	17/03/2023
6	8 rue de Toul ar Hoat	17/03/2023

Vu que la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption ;

DECIDE

De viser les déclarations d'intention d'aliéner pour les biens immobiliers cités

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

DÉCISION DU MAIRE N° 09-2023

Portant sur le nettoyage intérieur d'un maison situé 36 rue des cieux

Le 21 février 2023,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la décision de nettoyer une maison insalubre situé 36 rue des cieux

Vu l'offre de la société Techno Clean

DECIDE

De viser l'offre TECHNO CLEAN Saint Renan (29) pour un montant TTC de 4 571.93€

- La dépense sera inscrite au Budget Principal 2023.

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

DÉCISION DU MAIRE N° 10-23

Portant sur une mission de coordination sécurité et de protection de la santé concernant les travaux d'aménagement du parking du CAL

Le 24 février 2023,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu les travaux d'aménagement d'un parking paysagé au 15 rue de Berrien

Vu l'obligation du maître d'ouvrage d'assurer une coordination sécurité et de protection de la santé des ouvriers intervenant sur ce chantier

Vu l'offre de la société bureau Véritas construction

DECIDE

De viser l'offre BUREAU VERITAS Brest (29) pour un montant TTC de 2 424.003€

- La dépense sera inscrite au Budget Principal 2023.

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

DÉCISION DU MAIRE N° 11-2023

Portant sur l'achat de deux coffrets électriques pour l'aménagement de l'aire de camping-car

Le 17 mars 2023,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la nécessité d'installer deux coffrets électriques pour les travaux d'aménagement de l'aire de camping-car

Vu l'offre de la société AC2AA

DECIDE

De viser l'offre AC2AA Landivisiau (29) pour un montant TTC de 3 480.00€

- La dépense sera inscrite au Budget Principal 2023.

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Le Conseil municipal prend acte des décisions du maire.

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID : 029-212900815-20230404-2023_025-DE

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 05/04/2023

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
M. Jacques THEPAUT**



Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID : 029-212900815-20230404-2023_026-DE

COMMUNE DE HUELGOAT

**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT**



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 026

SEANCE DU Mardi 04 avril 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération :12
Procuration(s) :1
Votants :13
Date de la convocation mardi 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 18h40). Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN (Arrivée à 18h55), Monsieur Gérard TOSSER et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LEROUX et Monsieur Joel GOUGAY

Procuration : Monsieur Joel GOUGAY donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-026

OBJET : Approbation du compte de gestion budget principal 2022

Madame Flavie ROBIN, comptable public représentant la trésorerie de Châteaulin, a transmis au conseil municipal le compte de gestion 2022 établi par ses soins pour le budget principal.
Après avoir pris connaissance du compte des gestion, il est constaté de la corrélation entre le compte administratif et le compte de gestion du budget communal :

Arrivée à 18h40 de Madame Muller, conseillère municipale qui prend part au vote

Le conseil municipal décide :

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

✓ ***D'adopter le compte de gestion 2022 du budget principal établi par la trésorerie de Châteaulin.***

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 05/04/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 027

SEANCE DU Mardi 04 avril 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération :13
Procuration(s) :1
Votants :13 (*Le maire ne participe pas au vote*)
Date de la convocation mardi 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHES, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 18h40). Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN (Arrivée à 18h55), Monsieur Gérard TOSSER et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LEROUX et Monsieur Joel GOUGAY

Procuration : Monsieur Joel GOUGAY donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-027

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2022.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022	
Fonctionnement	
TOTAL MANDATS EMIS 2022 (Dépenses)	1 379 973,52 €
TOTAL TITRES EMIS 2022 (Recettes)	1 667 963,22 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	287 989,70 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 (1)	287 989,70 €
Investissement	
TOTAL MANDATS EMIS 2022 (Dépenses)	1 392 802,77 €
TOTAL TITRES EMIS 2022(Recettes)	1 022 416,12 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	-370 386,65 €
Résultat reporté au 31/12/2021	482 347,61 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 (2)	111 960,96 €
RESULTATS DE CLOTURE (1+2) EXERCICE 2022	399 950,66 €

Les résultats de clôture seront repris dans le budget primitif 2023

Monsieur le maire quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Marc QUEMENER, 1er Adjoint, qui soumet ces résultats au vote de l'assemblée.

Arrivée à 18h50, de Madame Marie Laure SEVEN, conseillère municipale qui prend part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

✓ **D'approuver le compte administratif 2022 du budget principal**

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 05/04/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2023 - 028

SEANCE DU Mardi 04 avril 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération :13
Procuration(s) :1
Votants :14
Date de la convocation mardi 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 18h40). Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN (Arrivée à 18h55), Monsieur Gérard TOSSER et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LEROUX et Monsieur Joel GOUGAY

Procuration : Monsieur Joel GOUGAY donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-028

OBJET : Approbation du compte de gestion service des eaux 2022

Madame Flavie ROBIN, comptable public représentant la trésorerie de Châteaulin, a transmis au conseil municipal le compte de gestion 2022 établi par ses soins pour le budget service des eaux.

Après avoir pris connaissance du compte des gestion, il est constaté de la corrélation entre le compte administratif et le compte de gestion du budget service des eaux :

Le conseil municipal décide :

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

✓ ***D'adopter le compte de gestion 2022 du budget service des eaux établi par la trésorerie de Châteaulin.***

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 05/04/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2023 - 029

SEANCE DU Mardi 04 avril 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération :13
Procuration(s) :1
Votants :13 (*Le maire ne participe pas au vote*)
Date de la convocation mardi 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 18h40), Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN (Arrivée à 18h55), Monsieur Gérard TOSSER et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LEROUX et Monsieur Joel GOUGAY

Procuration : Monsieur Joel GOUGAY donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-029

OBJET : Approbation du compte administratif service des eaux 2022

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2022	
Fonctionnement	
TOTAL MANDATS EMIS (Dépenses)	100 916,40 €
TOTAL TITRES EMIS (Recettes)	77 177,39 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	-23 739,01 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 (1)	-23 739,01 €
Investissement	
TOTAL MANDATS EMIS (Dépenses)	57 776,35 €
TOTAL TITRES EMIS (Recettes)	90 711,71 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	32 935,36 €
RESULTATS DE CLOTURE INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	51 754,78 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 (2)	84 690,14 €
RESULTATS DE CLOTURE (1+2) EXERCICE 2022	60 951,13 €

Les résultats de clôture seront repris dans le budget primitif 2023

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Marc QUEMENER, premier adjoint, qui soumet ces résultats au vote de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

D'approuver le compte administratif 2022 du Budget « service des eaux ».

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 05/04/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 030

SEANCE DU Mardi 04 avril 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération :13
Procuration(s) :1
Votants :14
Date de la convocation mardi 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 18h40). Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN (Arrivée à 18h55), Monsieur Gérard TOSSER et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LEROUX et Monsieur Joel GOUGAY

Procuration : Monsieur Joel GOUGAY donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-030

OBJET : Approbation du compte de gestion lotissement 2022

Madame Flavie ROBIN, comptable public représentant la trésorerie de Châteaulin, a transmis au conseil municipal le compte de gestion 2022 établi par ses soins pour le budget lotissement de Kerseac'h.
Après avoir pris connaissance du compte des gestion, il est constaté de la corrélation entre le compte administratif et le compte de gestion du budget communal :

Le conseil municipal décide :

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

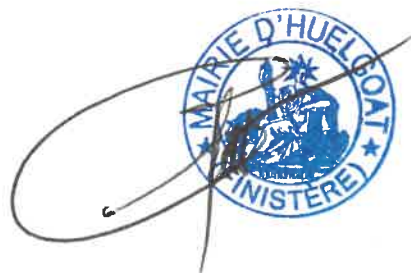
✓ ***D'adopter le compte de gestion 2022 du budget Lotissement de Kerseac'h établi par la trésorerie de Châteaulin.***

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 05/04/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID : 029-212900815-20230404-2023_031-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 031

SEANCE DU Mardi 04 avril 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération :13
Procuration(s) :1
Votants :13 (*Le maire ne participe pas au vote*)
Date de la convocation mardi 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 18h40). Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN (Arrivée à 18h55), Monsieur Gérard TOSSER et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LEROUX et Monsieur Joël GOUGAY

Procuration : Monsieur Joël GOUGAY donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-031

OBJET : Approbation du compte administratif 2022 : Budget « Lotissement de Kerseac'h »

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2022.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022	
Fonctionnement	
TOTAL MANDATS EMIS (Dépenses)	60 292,34 €
TOTAL TITRES EMIS (Recettes)	59 246,00 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	-1 046,34 €
RESULTATS DE CLOTURE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2021	0,20 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 (1)	-1 046,14 €
Investissement	
TOTAL MANDATS EMIS (Dépenses)	49 066,11 €
TOTAL TITRES EMIS (Recettes)	60 292,34 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	11 226,23 €
RESULTATS DE CLOTURE INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	108 647,87 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 (2)	119 874,10 €
RESULTATS DE CLOTURE (1+2) EXERCICE 2022	118 827,96 €

Les résultats de clôture seront repris dans le budget primitif 2023

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Marc QUEMENER, 1^{er} Adjoint, qui soumet ces résultats au vote de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

D'approuver le compte administratif 2022 du lotissement de Kerseac'h

▪

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 05/04/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID : 029-212900815-20230404-2023_032-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



Délibération n°2023 - 032

SEANCE DU Mardi 04 avril 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération :13
Procurator(s) :1
Votants :14
Date de la convocation mardi 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 18h40), Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN (Arrivée à 18h55), Monsieur Gérard TOSSER et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LEROUX et Monsieur Joel GOUGAY

Procurator : Monsieur Joel GOUGAY donne procurator à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-032

OBJET : Affectation du résultat 2022 : budget principal

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'affectation de résultat suivante pour le budget principal :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	
<i>Résultat de fonctionnement</i>	
Résultat de l'exercice à reporté :	287 989,70 €
L'excédent de fonctionnement est reporté à l'article 1068 en section d'investissement	
<i>Résultat d'investissement</i>	
Résultat de l'exercice à reporté :	111 960,96 €
L'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

- ***D'approuver l'affectation de résultat 2022 ci-dessus pour le budget principal.***
-

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 05/04/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 033

SEANCE DU Mardi 04 avril 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération :13
Procurator(s) :1
Votants :14
Date de la convocation mardi 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 18h40). Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN (Arrivée à 18h55), Monsieur Gérard TOSSER et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LEROUX et Monsieur Joel GOUGAY

Procurator : Monsieur Joel GOUGAY donne procurator à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-033

OBJET : Affectation du résultat 2022 : budget service des eaux

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'affectation de résultat suivante pour le budget service des eaux :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice à reporté	-23 739,01 €
Le déficit de fonctionnement est reporté à l'article 002 en section de fonctionnement	
Résultat d'investissement	
Résultat de l'exercice à reporté	84 690,14 €
L'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **D'approuver l'affectation de résultat 2022 ci-dessus pour le budget service des eaux.**

▪

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 05/04/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 034

SEANCE DU Mardi 04 avril 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération :13
Procuration(s) :1
Votants :14
Date de la convocation mardi 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 18h40). Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN (Arrivée à 18h55), Monsieur Gérard TOSSER et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LEROUX et Monsieur Joel GOUGAY

Procuration : Monsieur Joel GOUGAY donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-034

OBJET : Affectation du résultat 2022 : budget lotissement de Kerseac'h

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'affectation de résultat suivante pour le budget lotissement de Kerseac'h :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice à reporté	-1 046,14 €
Le déficit de fonctionnement est reporté à l'article 002 en section de fonctionnement	
Résultat d'investissement	
Résultat de l'exercice à reporté	119 874,10 €
L'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

D'approuver l'affectation de résultat 2022 ci-dessus pour le budget lotissement de Kerseac'h.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 05/04/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 035

SEANCE DU Mardi 04 avril 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération :13
Procuration(s) :1
Votants :14
Date de la convocation mardi 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 18h40). Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN (Arrivée à 18h55), Monsieur Gérard TOSSER et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LEROUX et Monsieur Joel GOUGAY

Procuration : Monsieur Joel GOUGAY donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-035

OBJET : Taux fiscalité locale 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Taux	2022	2023
Taxe d'habitation	Taux gelé depuis 2020 : 14.71%	14.71%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34.98%	34.98%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45.12%	45.12%

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

Le conseil municipal :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 14,71 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.98 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.12 %

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 05/04/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 036

SEANCE DU Mardi 04 avril 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération :13
Procuration(s) :1
Votants :14
Date de la convocation mardi 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 18h40). Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN (Arrivée à 18h55), Monsieur Gérard TOSSER et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LEROUX et Monsieur Joel GOUGAY

Procuration : Monsieur Joel GOUGAY donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-036

OBJET : Vote du budget principal 2023

Vu la présentation du budget à la commission finance du mardi 28 mars 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de prévisions budgétaires pour l'exercice 2023 au titre du budget principal. Elles s'établissent comme suit :

BUDGET PRIMITIF BUDGET PRINCIPAL 2023 (M57)	
Dépenses 2023	
Fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	489 600,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	778 350,00
014 - Atténuation de produits	11 500,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	94 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	234 600,00
66 - Charges financières	21 250,00
68 - Dotations aux amortissements et provisions	400,00
Total dépenses de fonctionnement	1 629 700,00
Investissement	
040 – Charges transférées	6 000,00
041 – Opération patrimoniales	95 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	132 589,76
20 - Immobilisations incorporelles	130 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	179 000,00
21 - Immobilisations corporelles	830 860,90
Total dépenses d'investissement	1 373 450,66

Recettes 2023	
Fonctionnement	
013 - Atténuations de charges	13 500,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	98 300,00
73 - Impôts et taxes	220 000,00
731 - Fiscalité locale	783 600,00
74 - Dotations participations et subventions	477 500,00
75 - Autres produits de gestion courante	30 700,00
76 - Produits financiers	100,00
77 - Produits exceptionnels	0,00
Total recettes de fonctionnement	1 629 700,00
Investissement	
001 - Solde d'exécution positif reporté	111 960,96
040- Opérations d'ordre entre sections	94 000,00
041 - Opérations patrimoniales	95 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	110 500,00
1068-Exédents de fonctionnement capitalisés	287 989,70
13 - Subventions d'investissement	224 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	450 000,00
Total des recettes d'investissement	1 373 450,66

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

✓ **D'approuver le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023 en dépenses et en recettes tel que présenté ci-dessus.**

✓ **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 05/04/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

Le Maire
M. Jacques THEPAUT



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Affiché le

ID : 029-212900815-20230404-2023_036_02-DE

COMMUNE DE HUELGOAT

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 037

SEANCE DU Mardi 04 avril 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération :13
Procuration(s) :1
Votants :14
Date de la convocation mardi 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 18h40). Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN (Arrivée à 18h55), Monsieur Gérard TOSSER et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LEROUX et Monsieur Joel GOUGAY

Procuration : Monsieur Joel GOUGAY donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-037

OBJET Vote du budget service des eaux 2023

Vu la présentation du budget à la commission finance du mardi 28 mars 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de prévisions budgétaires pour l'exercice 2023 au titre du budget service des eaux. Elles s'établissent comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2023	
Dépenses 2023	
Fonctionnement	
001 – Solde d'exécution négatif reporté	23 739,01 €
12 - Charges à caractère général	6 960,01 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 570,98 €
65 - Autres charges de gestion courante	200,00 €
66 - Charges financières	16 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements au dépréciations et aux provisions	30,00 €
Total dépenses de fonctionnement	127 500,00 €
Investissement	
020 – Dépenses imprévues	567,22 €
040 – Opérations d'ordre entre sections	20 000,00 €
041- Opérations patrimoniales	5 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	22 500,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	25 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	401 393,90 €
Total dépenses d'investissement	474 461,12 €

Recettes 2023	
Fonctionnement	
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	20 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	87 500,00 €
77 - Produits exceptionnels	20 000,00 €
Total recettes de fonctionnement	127 500,00 €
Investissement	
01- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	84 690,14 €
040- Opérations d'ordre entre sections	80 570,98 €
041- Opérations patrimoniales	5 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	161 200,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	143 000,00 €
Total des recettes d'investissement	474 461,12 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

✓ **D'approuver le budget primitif du budget service des eaux pour l'exercice 2023 en dépenses et en recettes tel que présenté ci-dessus.**

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 05/04/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID : 029-212900815-20230404-2023_037-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 038

SEANCE DU Mardi 04 avril 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération :13
Procuration(s) :1
Votants :14
Date de la convocation mardi 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 18h40). Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN (Arrivée à 18h55), Monsieur Gérard TOSSER et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LEROUX et Monsieur Joel GOUGAY

Procuration : Monsieur Joel GOUGAY donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-038

OBJET Vote du budget lotissement 2023

Vu la présentation du budget à la commission finance du mardi 28 mars 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de prévisions budgétaires pour l'exercice 2023 au titre du budget lotissement de Kerseac'h. Elles s'établissent comme suit :

CHAPITRE ou COMPTE	Proposition 2023 (M57) Montant
FONCTIONNEMENT	
Fonctionnement - Dépense	245 095,46 €
002 - Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	1 046,14 €
011 - Charges à caractère général	100 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	142 039,32 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	1 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	10,00 €
66 - Charges financières	1 000,00 €
Fonctionnement - Recette	245 095,46 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	121 519,66 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	1 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	121 519,66 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 056,14 €
INVESTISSEMENT	
Investissement - Dépense	261 913,42 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 519,66 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	140 393,76 €
Investissement - Recette	261 913,42 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	119 874,10 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	142 039,32 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

- ✓ ***D'approuver le budget primitif du budget lotissement de Kerseac'h pour l'exercice 2023 en dépenses et en recettes tel que présenté ci-dessus.***
- ✓ ***Donner au maire délégation pour effectuer à l'intérieur des chapitres tant qu'en section d'investissement qu'en section de fonctionnement tout virement de crédits qui s'avérait nécessaire***
- ✓ ***D'autoriser le maire à l'intérieur de chaque section du budget principal tout virement de crédit de chapitre à chapitre qui s'avérait nécessaire dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée et à signer tout acte nécessaire y afférent.***
- ✓

■
Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 05/04/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID : 029-212900815-20230404-2023_038-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 039

SEANCE DU Mardi 04 avril 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération :13
Procuration(s) :1
Votants :14
Date de la convocation mardi 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 18h40). Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN (Arrivée à 18h55), Monsieur Gérard TOSSER et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LEROUX et Monsieur Joel GOUGAY

Procuration : Monsieur Joel GOUGAY donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-039

OBJET : Acquisition d'une licence de débit de boissons de 4ème catégorie

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L 3331-1, L 3332-1, L 3332-1-1, L 3332- 3 et L 3332-11,

Vu le courrier du 27 février 2023 de M. Bernard CORRE, mandataire judiciaire de la SELARL FIDES, informant la commune de la vente de la licence IV exploitée au 36 place Aristide Briand à Huelgoat (29690) dans le cadre d'une liquidation judiciaire.

Considérant qu'à défaut d'acquisition de cette licence IV par la Commune, celle-ci serait transférée en dehors du ressort de la municipalité, au profit d'une autre commune du département, Ainsi, la commune souhaite acquérir cette licence IV pour maintenir l'activité sur son territoire.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4ème catégorie à un prix de vente maximum de 4200 € (hors frais éventuels liés à la cession) ;

- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de cession de licence, ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier. Les crédits sont votés ce jour seront inscrits au Budget primitif 2023.

Le Conseil municipal, après délibération,

Vote pour :	13	
Vote contre :	0	
Abstention :	1	Mme Marie Brigitte BRETHERS

ADOpte les propositions de M. le Maire

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 05/04/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 040

SEANCE DU Mardi 04 avril 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération :13
Procuration(s) :1
Votants :14
Date de la convocation mardi 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 18h40). Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN (Arrivée à 18h55), Monsieur Gérard TOSSER et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LEROUX et Monsieur Joel GOUGAY

Procuration : Monsieur Joel GOUGAY donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-040

OBJET : Demande de financement DSIL 2023 pour la rénovation de la maison situé 43 rue du docteur Jacq

Dans le cadre du dispositif 'Petites villes de demain', il est prévu la réhabilitation de la maison situé 43 rue du Docteur Jacq en deux logements locatifs.

M Chauveau en charge du projet a sollicité le bureau d'architecte, Ateliers Trois Architectes de Carhaix afin d'estimer le montant du cout de travaux de réhabilitation.

Celui-ci s'élève à 307800€ HT (369 360€ TTC).

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DSIL 2023 (Dotation de soutien à l'investissement local)

Plan de financement pour les travaux :

Financeurs	Dépense HT subventionnable	Taux	Montant sollicité de la subvention
Etat – DSIL 2023	307 800 €	50%	153 900 €
Etat – FONDS VERT		17%	52 340 €
Conseil Départemental		13%	40 000 €
TOTAL des aides publiques sollicitées		80%	246 240 €
Montant à la charge de la Commune de Huelgoat	307 800 €	20 %	61 560 €
TOTAL de l'opération		100 %	307 800€

La commune s'engage à ne pas commencer les travaux tant que le dossier de DSIL n'est pas réputé complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID : 029-212900815-20230404-2023_040-DE

Approuve le projet de de réhabilitation de la maison situé 43 rue de Docteur Jacq en deux logements.

Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 153 900 € au titre de la DSIL 2023

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les demandes de subvention à venir pour ces travaux

▪

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 05/04/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,

M. Jacques THEPAUT



Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID : 029-212900815-20230404-2023_040-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



Délibération n°2023 - 041

SEANCE DU Mardi 04 avril 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération :13
Procuration(s) :1
Votants :14
Date de la convocation mardi 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 18h40), Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN (Arrivée à 18h55), Monsieur Gérard TOSSER et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LEROUX et Monsieur Joel GOUGAY

Procuration : Monsieur Joel GOUGAY donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-041

OBJET : Accroissement temporaire d'activité – Emploi saisonnier

Le Maire informe et propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°), 3 2°) et 3-1,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent (0.8 ETP) répartis comme suit :

SERVICE TECHNIQUE	1 agent polyvalent	Du 1 juin au 31 aout	28 h / semaine
----------------------	--------------------	----------------------	----------------

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'un agent contractuel de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

Ce contrat est conclu pour une durée déterminée et renouvelé, par décision expresse, suite à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

La rémunération Compte tenu des fonctions occupées, des qualifications et de l'expérience est basée sur l'indice brut 385, majoré 353.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, décide :

Voix Pour :	14
Voix Contre :	0
Abstention :	0

-D'adopter la proposition du Maire

-D'inscrire au budget les crédits correspondants

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 05/04/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 042

SEANCE DU Mardi 04 avril 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération :13
Procuration(s) :1
Votants :14
Date de la convocation mardi 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 18h40). Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN (Arrivée à 18h55), Monsieur Gérard TOSSER et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LEROUX et Monsieur Joel GOUGAY

Procuration : Monsieur Joel GOUGAY donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-042

OBJET : Travaux d'éclairage public au parking du CAL

Dans le cadre des travaux d'aménagement du parking paysagé au 15 rue des Berrien, il est proposé aux membres de l'assemblée la pose de 6 luminaires pour l'éclairage public.

Entreprises	Montant HT
Le SIECE (Installation Groupe LE DU) Pose de 3 mats et de 6 lanternes	5682.43 €
Entreprise COLAS Travaux de câblage	5073.00 €
Total :	10755.43€

Le montant des travaux est 12 906.52 € TTC (10 755.43€ HT)

Après en avoir délibéré, l'assemblée, décide :

Voix Pour :	12	
Voix Contre :	1	M. Clément BOUVROT
Abstention :	1	M. Gaëtan PEYREBESSE

-Valide l'installation de 6 luminaires au parking du CAL

-D'inscrire au budget les crédits correspondants

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 05/04/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 043

SEANCE DU Mardi 04 avril 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération :13
Procurat(s) :1
Votants :14
Date de la convocation mardi 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 18h40). Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN (Arrivée à 18h55), Monsieur Gérard TOSSER et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LEROUX et Monsieur Joel GOUGAY

Procurat : Monsieur Joel GOUGAY donne procurat à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-043

OBJET : Travaux d'éclairage public au lotissement de Kerseac'h

Dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement de kerseac'h, il est proposé aux membres de l'assemblée la pose de 6 luminaires pour l'éclairage public.

Entreprises	Montant HT
Le SIECE (Installation Groupe LE DU) Pose de 6 candélabres	10 795.19 €

Le montant des travaux est 12 954.23 € TTC (10 795.19€ HT)

Après en avoir délibéré, l'assemblée, décide :

Voix Pour :	14
Voix Contre :	0
Abstention :	0

-Valide l'installation de 6 luminaires au lotissement de Kerseac'h

-D'inscrire au budget les crédits correspondants

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 05/04/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 044

SEANCE DU Mardi 04 avril 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération :13
Procuration(s) :1
Votants :14
Date de la convocation mardi 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 18h40). Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN (Arrivée à 18h55), Monsieur Gérard TOSSER et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LEROUX et Monsieur Joel GOUGAY

Procuration : Monsieur Joel GOUGAY donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-044

OBJET : Adhésion au groupement de commandes des compteurs de sectorisation et stabilisateurs de pression des réseaux d'eau potable

Monsieur le Maire explique que la commune prévoit la pose de compteurs de sectorisation et des stabilisateurs de pression de réseaux d'eau potable afin d'améliorer les consommations en eau potable dans la commune

Considérant que les collectivités peuvent créer des groupements pour mutualiser les commandes de services, fournitures ou travaux.

L'intérêt d'adhérer au groupement de commande permet notamment de porter une enveloppe financière plus importante, d'uniformiser les types équipements et de réaliser une économie d'échelle.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention. La commune de Huelgoat assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations nécessaires à la passation du marché de travaux jusqu'à son attribution en collaboration avec le service eau et assainissement de Mont d'Arrée Communauté.

La convention constitutive prévoit que la Commission de choix du ou des candidat(s) retenu(s) compétente est celle du coordonnateur du groupement comme indiqué à l'article L.1414-3-II du code général des collectivités territoriales.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de la bonne exécution de son marché.

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. à des membres présents et représentés

Après en avoir délibéré, l'assemblée, décide :

Voix Pour :	14
Voix Contre :	0
Abstention :	0

- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes dont l'objet est l'organisation d'une consultation en vue de la passation d'un marché de travaux de pose de compteurs eau et stabilisateurs de pression eau.

- **Désigne** la commune de Huelgoat comme coordonnateur du groupement de commandes

- **Accepte** les termes de la convention et autorise Monsieur à la signer

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 05/04/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

